

Laissons-les jouer !

ENTRETIEN AVEC NADÈGE HABERBUSCH

Présent dans les médiathèques et les ludothèques, le jeu n'y est pas défendu exactement de la même façon. En éclairant cette différence, Nadège Haberbusch, codirectrice de l'association Les Enfants du jeu qui, depuis 20 ans, accompagne tous ceux qui veulent proposer des jeux aux enfants, ajoute à ce dossier une réflexion essentielle à l'intention des adultes : laissons les enfants jouer sans nous !



Titulaire du DESS Sciences du jeu de Paris 13, Nadège Haberbusch est codirectrice de l'association Les Enfants du jeu, formatrice sur le jeu depuis 20 ans.



Bannière d'accueil du site de l'association Les Enfants du jeu. www.les-enfants-du-jeu.com



LES ENFANTS DU JEU

Donner à jouer, c'est le moyen d'offrir à tous d'être acteur de son jeu et à l'enfant en particulier de développer son autonomie.

En 2015, le rapport de Françoise Legendre témoignait de la place de plus en plus importante laissée aux jeux dans les bibliothèques, en écho à sa place laissée dans la société. Trois ans plus tard, confirmez-vous ce point de vue ?

Nadège Haberbusch : J'ai le sentiment, en tout cas en Île-de-France, qu'il y a de moins en moins de médiathèques qui n'ont pas ce souci de laisser une place au jeu et les demandes de formation qui nous sont faites sont de plus en plus nombreuses.

Comment le réseau des ludothèques et celui des médiathèques se positionnent-ils l'un par rapport à l'autre ?

Le réseau des ludothèques est un réseau qui recouvre des pratiques très diverses selon les territoires et les établissements. Cela peut être des équipements très petits, qui parfois ne font que prêter des jeux, quand d'autres sont organisés pour le jeu sur place. Le métier de ludothécaire ou d'animateur de jeu est un métier qui existe réellement, qui a ses propres formations, reconnues par un diplôme¹, mais qui n'est pas aussi structuré que celui des bibliothécaires. Certains ludothécaires ont du mal à accepter l'idée que les médiathèques prennent elles aussi en compte la question du jeu. Je soutiens l'idée que les propositions de jeu peuvent être faites partout, dans tous les équipements culturels. Les ludo-médiathèques et les ludothèques peuvent cohabiter et même développer des partenariats. D'autant que les ludothèques sont très souvent des structures de proximité, fréquentées par des habitants résidant dans un voisinage très proche. À Saint-Denis par exemple, où il y a 5 médiathèques, il y a aussi 8 ludothèques, bien fréquentées, qui ont leur public.

Si je reprends les propos de Françoise Legendre, ce sont aussi deux réseaux de cultures différentes : quand les ludothèques proviennent de l'éducation populaire, les médiathèques sont des émanations du monde de la culture.

C'est juste, mais il ne faut pas forcer le trait de cette opposition. Il faut également comprendre que les ludothèques sont certainement moins reconnues et donc plus fragiles en termes de financements. Ainsi, je pense qu'il s'agit probablement

moins d'une opposition que d'une crainte de concurrence qui impacterait le financement des ludothèques. Et aussi, plus on parle de culture ludique et plus on considère le jeu comme une entrée culturelle, et plus le jeu est associé aux jeux de plateau, de règles. Or les ludothèques ne proposent pas que cela, ce qui fait leur différence.

Le fait que le jeu prenne plus de place dans les médiathèques permet-il d'observer des changements dans le public qui les fréquente ?

Je ne suis pas médiathécaire moi-même et je ne peux que rapporter les constatations des professionnels que nous formons, par exemple l'équipe de la Ludo-médiathèque de Fosses (Val-d'Oise), ou celle de Mitry-Mory (Seine-et-Marne). En effet, le public est différent et le public « historique » nourrit des craintes, sur la question du bruit notamment. Les choix faits par l'établissement induisent des conséquences différentes. Si la ludo-médiathèque propose une section jeu plutôt organisée autour du jeu de société c'est très différent de la proposition d'un véritable espace de jeu, y compris pour la petite enfance et ses jeux symboliques, où les enfants sont en autonomie et possiblement plus bruyants. Dans ce cas-là, on voit arriver un public plus familial que l'on ne voyait pas auparavant. À Fosses, le résultat a été une augmentation du public et une augmentation des prêts de livres.

Le jeu semble bénéficier de vents très favorables. Aucune inquiétude à l'horizon ?

Effectivement la proposition éditoriale de jeux est florissante et le jeu semble retrouver sa place dans de nombreuses structures. Il me semble très intéressant que les médiathèques développent cette proposition néanmoins il ne faudrait pas réduire le jeu aux jeux de règles ni oublier qu'il est essentiel que l'enfant construise son jeu et par conséquent les modalités qui l'organise. Avant que l'enfant puisse jouer aux jeux de règles de manière autonome, il a besoin de construire toutes les modalités de son jeu, seul et en interaction avec les autres à travers les jeux symboliques et jeux de construction. Il pourra alors adhérer plus aisément à une règle extérieure.

Par ailleurs, les jeux de règles sont trop souvent proposés très tôt aux enfants alors qu'ils ne sont



Photo de la ludomobile publiée dans le JSD (*Journal de Saint-Denis*).

Les Enfants du jeu

Association créée en 1988 à Saint-Denis, Les Enfants du jeu est à la fois une ludothèque, une ludomobile et un acteur de la formation à la médiation du jeu, de la pratique à la réflexion.

www.les-enfants-du-jeu.com



Jeu géant au catalogue de la ludomobile.



↑
Jeu de la grenouille.

↓
Jeu de réflexion.



pas dans la possibilité d'y jouer de manière autonome. Ce qui induit une présence plus prégnante de l'adulte, qui transmet les règles et parfois même guide le jeu. Mon interrogation se situe aussi ici. Il existe de moins en moins d'espaces «entre enfants» et il devient rare qu'on leur permette de jouer sans que l'adulte organise ou surveille leurs jeux. Ce n'est pas anodin et cela génère obligatoirement des freins dans le jeu de l'enfant. Pour lever ces freins, il faut des espaces et des objets qui permettent cette liberté du jeu. On a admirable-

ment défendu la liberté de lecture des livres jeunesse, il faut que l'on fasse le même travail autour du jeu et des jouets. ●

Propos recueillis par Marie Lallouet, le 23 mars 2018.

1. Les différentes formations universitaires (à Paris XIII, à l'IUT de Bordeaux-Montaigne, à l'université d'Angers-Cholet, au FM2j de Lyon...) sont répertoriées sur le site de l'ALF, Association des Ludothèques françaises, qui propose elle-même des formations continues.

↓
Photo extraite du site de l'association des ludothèques françaises
<http://www.kananas.com/associationdesludothequesfrancaises/>

